



MESURES DE PREVENTION LA PREVENTION INDIVIDUELLE : LES EPI



PROTEGEZ VOTRE TETE !

Les casques sont destinés à protéger la partie supérieure de la tête contre les chocs provoqués par des chutes d'objets, par des heurts, par des impacts avec des éclats solides ou liquides projetés. Ils protègent la partie supérieure de la tête et ont un double rôle d'anti-pénétration et d'amortisseur.



Quels sont les risques ?

- **Mécaniques** : chute d'objet, heurt ou choc lors de chutes de plain-pied ou de hauteur, impact liés à des éclats solides
- **Thermiques** : froid et chaleur
- **Chimiques** : intempéries et poussières, projection de liquides
- **Electriques** : basse tension électrique

Dans quelles situations de travail ?

- **Chantiers** (entretien bâtiments, maçonnerie...)
- **Manutention mécanique de charges** (logistique, ports de charge ...)
- **Galeries techniques, milieux exigus** (tunnels, égouts, châteaux d'eau, stations d'épuration, piscines...)
- **Travaux extérieurs forestiers et routiers** (tronçonnage, élagage, pose de canalisations ...)
- **Installations électriques** (postes de transformation, poteaux, pylônes et lignes...)



Comment bien choisir ses EPI ?

Un casque de sécurité se compose d'une calotte et d'une coiffe

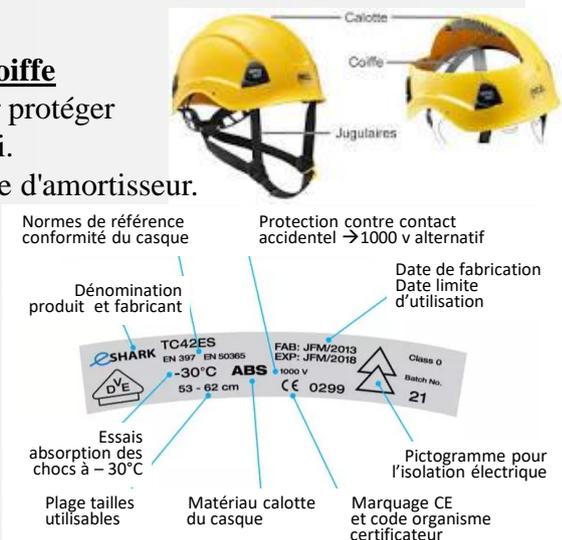
La **calotte**, étanche et légère, souvent rigide, est conçue pour protéger le travailleur contre la chute d'objets en faisant dévier ceux-ci.

La **coiffe** maintient la calotte au-dessus de la tête et fait office d'amortisseur.

La norme EN 397 régleme les exigences générales pour les casques de protection.

Accessoires : jugulaire, grille de protection, casque anti-bruit....

Exemple de marquage de casque



Comment les stocker et les entretenir ?

Les casques doivent être **conservés à l'abri de la lumière (UV), de la chaleur et des intempéries**. Il est déconseillé de les exposer derrière une glace, un pare-brise ou sur la lunette arrière d'une voiture. Après un choc important ou après l'apparition de craquelures ou fêlures, il faut les remplacer.

Entretien : lavage à l'eau savonneuse, sans autre produit.

La **date** de péremption ou de fabrication est indiquée sur le **casque**.

RAPPEL : Les EPC doivent toujours être privilégiés par rapport aux EPI.

Réunion du :

Animée par :

Participants :

Nom, prénom :

Signature :

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

Retour de l'équipe

Commentaires :

Conclusions et actions retenues :